

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mercredi 18 mai 2016, à 9 h, à la salle de conférence du Pavillon Vincent-Lecavalier du 488, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, Président
Marc Sénéchal – contremaître par intérim
Patrick Tourangeau, PDQ 3
Maurice Rouillard, représentant pour L'Île-Bizard

Mesdames Lise Laliberté, secrétaire du comité
Emilie Pilikian, représentant pour L'Île-Bizard
Yvette Binette, représentante pour Sainte-Geneviève

Absents : Caroline Robert, représentante pour L'Île-Bizard
Stéphane Robitaille, SIM
Francis Malenfant, PDQ 3
Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
Lina Tuzet, AJOI

Également présentes : Céline Bouchard, Grenier St-Raphaël
Suzanne Campeau, Grenier St-Raphaël
Louise Cyr, Grenier St-Raphaël

Début de la réunion : 9 h 15

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 18 mai 2016 :

Ajouter à l'item 11) varia, les points suivants :

- Problématique de vitesse rue Des Prés à L'Île-Bizard
- Problématique de vitesse rue Aumais à Sainte-Geneviève (près de la courbe)

Il est proposé par Yvette Binette et appuyé par Emilie Pilikiant d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 18 mai 2016.

2) Adoption du procès verbal de la réunion du 6 avril 2016 :

Il est proposé par Maurice Rouillard et appuyé par Yvette Binette d'adopter le procès verbal de la réunion du 6 avril 2016.

3) Sécuriser le sens unique croissant Cardinal :

Monsieur Lévesque-René a reçu des appels de citoyens de ce croissant. Le sens unique n'est pas respecté par les automobilistes, ce qui est très dangereux pour les enfants qui jouent dans ce secteur. Il propose de rétrécir la rue afin qu'un seul véhicule puisse circuler. Constable Tourangeau informe que les policiers iront vérifier ce secteur.

4) Sécuriser l'intersection du Manoir et Viger :

Il est très difficile et parfois dangereux pour les automobilistes arrivant par Viger et désirant tourner sur du Manoir. Il y a des voitures de stationner de chaque côté de la rue du Manoir, tout près du coin de la rue Viger, ce qui a pour résultat que les automobilistes arrivant par Viger ont beaucoup de difficulté à voir si des véhicules s'en viennent sur du Manoir. Il est proposé d'installer un miroir sur ce coin de rue.

5) Problématique canin (réglementation sur les chiens) :

Monsieur Lévesque-René mentionne que le nombre de chien permis par domicile est de 2. Si le chien est à l'extérieur du domicile, il doit obligatoirement être en laisse. S'il est dans la cour de la propriété, la clôture doit être bien fermée et d'une hauteur empêchant le chien de sauter par-dessus. Monsieur Lévesque-René attend un retour d'appel du Constable Maheu à ce sujet.

6) Modification de l'affichage du stationnement réservé pour les utilisateurs du Grenier St-Raphaël :

Monsieur Lévesque-René explique la problématique du stationnement au Grenier St-Raphaël lors d'événement de soccer ou autres dans le parc Eugène-Dostie. Il a fait des recherches et l'arrondissement ne possède aucun plan des cases de stationnements. Mesdames Bouchard, Campeau et Cyr ont eu une rencontre avec messieurs Frédéric Beaudry et Martin Bleau ainsi qu'avec madame Patricia Alvarez, concernant cette problématique. Suite à cette rencontre, un panneau a été installé par l'arrondissement indiquant que le stationnement est réservé exclusivement aux utilisateurs du Grenier St-Raphaël et que le remorquage serait aux frais des fautifs. Par contre, étant donné que l'arrondissement ne possède aucun plan des cases de stationnement, ces cases sont donc publiques. L'arrondissement aurait même déjà installé des cônes pour réserver les cases de stationnement mais les automobilistes les contournent et se stationnent quand même. Madame Campeau informe que dernièrement, elle a reçu, chez elle, en mentionnant que cette idée de lettre est très intéressante. Monsieur Lévesque-René discutera de ce dossier lors de la prochaine Commission de l'administration et des priorités. Il fera également parvenir une copie de cette lettre pour discussion. Il fera un suivi auprès des dames dans les plus brefs délais. Il faudra également vérifier si l'arrondissement a un règlement en rapport au remorquage.

7) Demande d'installation de mesures de modération de la circulation au milieu de la rue du Port St-Malo (près du 533 du Port St-Malo) :

Une étude de circulation sur cette rue sera préparée par Lise Laliberté. Monsieur Lévesque-René contactera le citoyen afin d'obtenir plus d'informations sur sa demande.

8) Demande d'installation d'un bollard au bout de la rue Bellevue au coin de Chevremont :

L'asphaltage se fera cette année dans ce secteur. Monsieur Lévesque-René vérifiera les 2 coins de rue où des bollards sont habituellement installés et étudiera ce qui se passe dans ce secteur. Il fera un suivi lors de la prochaine réunion.

9) Suivi de l'installation des mesures d'atténuation de la circulation :

La première étape de l'installation des mesures est de nettoyer les rues. La deuxième étape est le marquage et la troisième étape est l'installation des mesures d'atténuation.

Monsieur Rouillard mentionne que le panneau « priorité aux piétons » est tombé au coin du boulevard Gouin et de Jacques-Bizard. Monsieur Sénéchal vérifiera.

10) Demande d'interdiction de stationnement d'un côté de la rue Triolet :

Monsieur Lévesque-René est allé constater sur place et il a pris des photos. La dame a probablement fait sa plainte une journée où il y avait des travaux à cet endroit car lorsque monsieur Lévesque-René est passé, il n'y avait pas de motorisé de stationner dans la rue, seulement les véhicules identifiés sur la photo. Il ne voit pas la nécessité de changer le stationnement sur cette rue. La requête est donc refusée. Monsieur Lévesque-René informera la citoyenne.

11) Varia :

- Problématique de vitesse rue Des Prés à L'Île-Bizard : il y a beaucoup de vitesse sur cette rue et les arrêts ne sont pas respectés (rue Ouimet coin Des Prés et Brayer). Constable Tourangeau ira faire de la surveillance dans ce secteur. À la boîte postale, les véhicules se stationnent en sens inverse pour récupérer leur courrier et les véhicules circulant sur la rue ne les voient qu'à la dernière minute, ce qui est très dangereux et causer des accrochages. Lise Laliberté préparera une étude de circulation pour cette rue.
- Problématique de vitesse rue Aumais à Sainte-Geneviève (près de la courbe) : Monsieur Lévesque-René informe que l'installation de mesures d'atténuation pour zone parc sera faite dans ce secteur, soit à chaque extrémité du virage ainsi qu'au centre. Cette courbe est près du parc, ce qui rend la situation dangereuse pour les enfants qui sont dans le parc car les véhicules ne ralentissent pas dans la courbe.

12) Prochaine réunion du comité :

La prochaine réunion du comité aura lieu le mercredi 15 juin 2016, à 9 h, à la salle de conférence du Pavillon Vincent-Lecavalier du 488 montée de l'Église à L'Île-Bizard.

13) Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Maurice Rouillard et appuyé par Emilie Pilikian de lever l'assemblée à 10 h 40.


Jean-Dominic Lévesque-René
Président


Lise Laliberté
Secrétaire du comité